



NOUVEAUX PRODUITS DE PROTECTION POUR LES PLANTES ORNEMENTALES

Ce bulletin présente de nouveaux produits en vente pour les productions ornementales de serre. Certains sont homologués aussi sur les légumes de serre. Le présent bulletin comporte seulement les grandes lignes d'utilisation de ces produits. Vous devez **toujours bien lire les étiquettes des produits** afin d'obtenir tous les renseignements adéquats.

- [KOPA SAVON INSECTICIDE](#)
- [LANDSCAPE OIL](#)
- [REGALIA MAXX](#)
- [TRIANUM P](#) et [TRIANUM G](#)

KOPA SAVON INSECTICIDE

Mis en marché par W. Neudorff d'Allemagne, KOPA SAVON INSECTICIDE est un produit de contact et, comme tous les savons insecticides, contient 47 % de sel de potassium d'acides gras. **Il est homologué dans les plantes vertes et à fleurs, les fleurs annuelles et les plantes d'intérieur contre les pucerons, les tétranyques, les mouches blanches, les acariens, les cochenilles, les forficules (perce-oreilles) et les larves de tenthrède.**

Ce produit s'utilise aussi sur les légumes de serre et les fines herbes jusqu'au jour de la récolte.

Doses et instructions d'application

Mélanger 8 litres de ce produit avec 400 litres d'eau.

Pour obtenir les meilleurs résultats, commencer le traitement dès que l'infestation est remarquée. Pulvériser abondamment les insectes sur les plantes avec le produit dilué, jusqu'à humidification totale. Minimiser le ruissellement pour réduire les dommages sur les plantes sensibles. Les insectes doivent être détremés par la solution de pulvérisation pour que le produit soit efficace. Tout effort doit être fait pour atteindre tous les endroits de la plante, y compris le dessous des feuilles.

Répéter le traitement une fois par semaine ou aux deux semaines, au besoin. Faire un maximum de trois applications consécutives pour éviter tout dommage aux plantes.

Le produit KOPA SAVON INSECTICIDE peut-être combiné avec d'autres pesticides pour élargir le champ d'activité ciblé, améliorer le niveau de destruction, fournir une destruction résiduelle et améliorer le champ d'application. Pour le mélange en réservoir avec des pesticides connexes, KOPA SAVON INSECTICIDE doit être utilisé au taux de 1 % (1 L de concentré pour 100 L d'eau).

Restriction d'usage

Comme pour tous les savons insecticides, voici les restrictions :

- Ne pas pulvériser lorsque les plantes sont stressées.
- À utiliser avec soin sur les plantules, les plants repiqués et les fleurs. Ne pas appliquer sur des plantules et les plants repiqués sans en déterminer d'abord la sensibilité (phytotoxicité).
- Éviter de pulvériser en plein soleil. Pulvériser tôt le matin ou en soirée ou lorsque le temps est couvert.
- La pulvérisation savonneuse peut causer des marques sur certaines variétés.
- Si l'on soupçonne que des plantes sont particulièrement sensibles, faire un essai en vaporisant le produit sur une seule plante ou sur une petite surface de la plante et attendre de voir si des dégâts à la plante (phytotoxicité) se produisent avant de traiter de plus grandes surfaces.
- Ne pas appliquer sur les plantes à feuilles persistantes lors de sécheresse et faire attention au jeune feuillage.
- Les poinsettias peuvent être sensibles; ne pas appliquer après le début de la coloration des bractées.
- Ne pas utiliser sur les petits pois, les capucines, les fougères délicates.
- Utiliser avec soin sur les azalées, les cœurs saignants, les camélias, l'euphorbe, les fuchsias, les gardénias, les géraniums, les impatientes, les aubépines, les crassules argentées, les lantanas, le lierre ornemental, les palmiers et les plantes grasses.

LANDSCAPE OIL INSECTICIDE DE PULVÉRISATION ÉMULSIFIABLE

Mis en marché par Plant Products Inc., **LANDSCAPE OIL INSECTICIDE DE PULVÉRISATION ÉMULSIFIABLE** est un insecticide de contact contenant 99 % d'huile minérale. **Il est homologué dans les plantes ornementales en serre contre les mouches blanches (aleurodes), les thrips, les tétranyques, les kermès, et les cochenilles.**

Ce produit s'applique en pulvérisation foliaire ou en trempage des boutures.

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE	INSECTES RAVAGEURS OU ACARIEN	VOLUME DE PRODUIT DANS 1 LITRE D'EAU	PÉRIODE PRODIGE À L'APPLICATION
APPLICATION FOLIAIRE VOIR LES PRÉCAUTIONS CI-DESSOUS POUR LES PLANTES SENSIBLES	<ul style="list-style-type: none">• Thrips des petits fruits (<i>Frankliniella occidentalis</i>)• Aleurodes (<i>Trialeurodes vaporariorum</i>, <i>Bemisia</i> spp.)• Kermès (<i>Coccidae</i>, <i>Diaspididae</i>)• Cochenilles (<i>Pseudococcidae</i>)• Tétranyques (<i>Tetranychidae</i>)	20 ml	Lorsqu'un programme de surveillance indique qu'un traitement est requis. Attention aux phytotoxicités, voir la MISE EN GARDE plus bas.
TREMPAGE DES BOUTURES OU DES PLANTES VOIR LES PRÉCAUTIONS CI-DESSOUS POUR LES PLANTES SENSIBLES	<ul style="list-style-type: none">• Thrips des petits fruits (<i>Frankliniella occidentalis</i>)• Aleurodes (<i>Trialeurodes vaporariorum</i>, <i>Bemisia</i> spp.)	5 ml 2,5 - 5,0 ml	Une seule application, avant la plantation. Submerger les boutures durant au moins 1 minute. Poinsettia et autres plantes sensibles : submerger à l'eau douce durant au moins 1 minute après leur retrait du bain.

MISE EN GARDE : La pulvérisation foliaire d'huile minérale ou le trempage des boutures ou des plantes dans l'huile minérale au stade de non-dormance peuvent causer des dommages aux plantes ou au feuillage, une décoloration permanente du feuillage ou la mort de certaines variétés de plantes. Suivre toutes les PRÉCAUTIONS LIÉES À L'EMPLOI et les autres PRÉCAUTIONS figurant sur l'étiquette du produit. Pour réduire au minimum le risque de dommages aux plantes et au feuillage, faire un test en appliquant le produit sur une petite partie de la plante à traiter et surveiller durant 24 heures pour vérifier l'apparition de dommages.

Lors de l'emploi de l'insecticide de pulvérisation émulsifiable LANDSCAPE OIL pour le trempage des boutures de poinsettia ou d'autres plantes sensibles à l'application d'huile minérale, les boutures doivent être submergées dans de l'eau douce durant au moins 1 minute après leur retrait du bain d'insecticide pour enlever l'excédent d'huile. Cela aidera à réduire le risque de phytotoxicité au minimum, mais peut aussi réduire l'efficacité du produit contre les ravageurs ciblés.

REGALIA MAXX

Pour ce produit, il y a des ajouts à l'étiquette. Le REGALIA MAXX, de Marrone Bio Innovations, contient un extrait de la plante *Reynoutria sachalinensis* qui permet de déclencher les mécanismes de défense naturels des plantes contre certaines maladies fongiques (le blanc [*Oidium* spp.] et le mildiou [*Plasmopora viticola* et *Peronospora* spp.]) et bactériennes foliaires (*Xanthomonas campestris* et *Pseudomonas chickorii*).

Il est homologué en pulvérisation foliaire dans les plantes à fleurs annuelles et les vivaces. Ce produit s'utilise aussi sur les légumes de serre jusqu'au jour de la récolte.

Doses et instructions d'application

REGALIA[®] MAXX Biofongicide en concentré liquide doit être appliqué avant ou au tout début du développement de la maladie. Utiliser les doses maximales et des intervalles de pulvérisation plus courts lorsque les conditions favorisent un développement rapide de la maladie.

Les espèces ornementales n'ont pas toutes été testées pour la résistance à REGALIA[®] MAXX. Il faut tester un petit nombre de plantes avant de procéder à l'utilisation dans une production commerciale.

- Répression du blanc (*Oidium* spp.)
Dose : 0,125 à 0,25 % vol/vol (1,25 à 2,50 ml/L ou 500 à 1 000 ml par 400 L d'eau)
- Répression du mildiou (*Plasmopora viticola* et *Peronospora* spp.) et répression partielle des maladies bactériennes foliaires (*Xanthomonas campestris* et *Pseudomonas chickorii*)
Dose : 0,25 % vol/vol (2,50 ml/L ou 1 000 ml par 400 L d'eau)

Commencer l'application dès l'apparition de la maladie, ou lorsque les conditions en favorisent le développement. Répéter au besoin à un intervalle de 7 à 10 jours.

Attendre deux semaines suivant le repiquage avant de faire la première application. Pulvériser le produit jusqu'avant le ruissellement. Le volume de pulvérisation réel variera selon la taille des plantes à traiter.

Les biofongicides TRIANUM P et TRIANUM G

Les biofongicides TRIANUM P et TRIANUM G sont des produits de Koppert Canada Limitée. Ils contiennent des spores du champignon *Trichoderma harzianum* souche T-22. Le TRIANUM P est un granulé dispersable dans l'eau et le TRIANUM G s'applique en mélange dans le substrat ou en le plaçant dans le trou de plantation avant le repiquage.

Ces produits sont **homologués dans les laitues, les tomates, les concombres et les plantes ornementales en serre contre les fontes de semis, la pourriture fusarienne de la racine et du collet et la cavité pythienne**. Ils sont actifs sur les agents pathogènes transmis par le sol suivants : *Pythium ultimum*, *P. violae*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium oxysporum*. On ajoute *Pythium aphanidermatum* au TRIANUM G. Ils sont plus efficaces lorsqu'ils sont appliqués tôt, soit **en prévention**. Ces biofongicides protègent les plantes contre l'infection causée par les pathogènes du sol en passant par les racines. Les spores du champignon *Trichoderma harzianum* se développent dans un large écart de température (10 à 34 °C), à un pH entre 4 et 8, dans bon nombre de substrats de croissance et sur les racines d'un large éventail de plantes.

Doses et instructions d'application

TRIANUM G : Mélanger au substrat de croissance avant de remplir les plateaux de semences et les pots, à raison de 750 grammes par mètre cube. Pour les applications subséquentes (au repiquage et à l'empotage), mélanger TRIANUM G au substrat de croissance, à raison de 375 grammes par mètre cube. S'assurer que le produit est mélangé uniformément. Bien lire le mode d'emploi spécifique aux plantes ornementales. À cause du grand nombre d'espèces et de conditions de cultures, la compagnie suggère de faire un test à petite échelle et observer les signes de phytotoxicité ou d'autres effets secondaires pendant 2 semaines avant de faire des applications à grande échelle.

TRIANUM P : Utiliser suffisamment de suspension pour assurer une bonne pénétration du support de croissance, mais pour maximiser l'adhésion des spores aux racines, éviter le ruissellement et le drainage excessif pendant les deux premières journées suivant l'application.

Sur les semis : Appliquer le produit à la dose de 1,5 g/m² de zone cultivée, dans une suspension de 2,5 à 5 litres d'eau, immédiatement après l'ensemencement ou la mise en terre des boutures.

Au repiquage ou au repotage : Appliquer le produit sur 3 g/m² de zone cultivée, tout de suite après la plantation. Utiliser un volume d'eau qui équivaut à 10 % du volume de substrat ou 2 à 5 litres/m². Appliquer une demi-dose (1,5 g/m²) si les plantes ont été traitées au TRIANUM P antérieurement. Répéter la demi-dose toutes les 10 semaines ou après l'empotage.

Consulter la note sous le TRIANUM G au sujet des plantes ornementales.

NOTE : N'oubliez pas de joindre ces ajouts de produits à votre « **Guide de protection : Les plantes ornementales en serre** ». On commande la publication en appelant au CRAAQ (1 888 535-2537) ou encore sur son [site Internet](#). Le prix de vente du guide est de 25,95 \$ plus les frais de poste et de TPS (5 %). Le paiement peut être effectué par chèque ou par carte de crédit (VISA ou MASTERCARD).

Texte rédigé par : Michel Sénécal, agr., MAPAQ, L'Assomption

Avec la collaboration de : Alain Cécyre, Plant-Prod Québec, et Cristina Sammartino, Koppert

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES

LIETTE LAMBERT, agronome
Avertisseur – légumes de serre

Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5103
Courriel : liette.lambert@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ
Téléphone : 450 589-5781, poste 5033
Courriel : michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document* :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 7 – Cultures en serres – 2 juin 2015